

ATELIERS BLONDEEL BVBA SPARRENDREEF 82 8300 KNOKKE-HEIST

Vosselaar, le 09/09/2014

Dossier num?(C)ro: 993000002

Concerne: Deuxi??me mise en demeure

Commanditaire: ARO NV

Coordonn?(C)es du commanditaire: ENERGIEWEG 11, 2390 OOSTMALLE, Tel.: 03/311 54 32

Num?(C)ro d'entreprise du commanditaire: K.B.O. BE 0883 456 796

Madame, Monsieur,

Jusqu'? ce jour il n'a ?(C)t?(C) donn?(C) aucune suite ? notre courrier pr?(C)c?(C)dent dans lequel notre commanditaire vous sommait d'acquitter le solde impay?(C).

En cas de non paiement dans les dix jours nous en d?(C)duirons le refus de votre part pour arrangement ? l'amiable et nous nous verrons dans l'obligation d'introduire une demande d'encaissement par voie judiciaire.

Au verso vous trouverez, pour rappel, le d?(C)tail de la facture dont le solde toujours impay?(C) s`?(C)l??ve? **EURO 1436,36**.

Bien? vous,

Trivion GCV J? 1/4 rgen Vogels - Chef d`entreprise

+1436,36+

client: ARO NV ATELIERS BLONDEEL BVBA SPARRENDREEF 82 BE - 8300 KNOKKE-HEIST

Date de la facture	date d'écheance	Référence	montant	intérêts	coûts	totale
25/03/2014	25/03/2014	001657	1121,39	90,69	224,28	1436,36
_					totale	1436,36